DOSSIER DE PRESSE

DÉBAT PUBL!C
L'EAU POTABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Débat public
L'eau potable
en Île-de-France
20 avril au 20 juillet 2023

Débat public organisé par

LA commission nationale du débat public CNDP

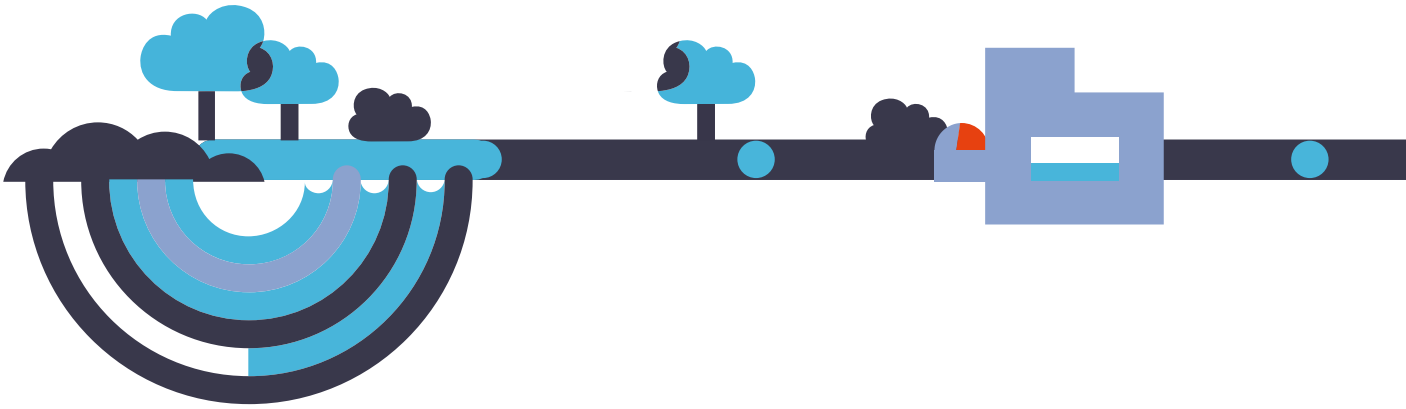

Sommaire

Un débat public sur l'eau potable en Île-de-France P. 3

Pourquoi ce débat public ? P. 3

Qui organise le débat ? P. 4

Le projet soumis au débat P. 4

Les modalités du débat P. 6

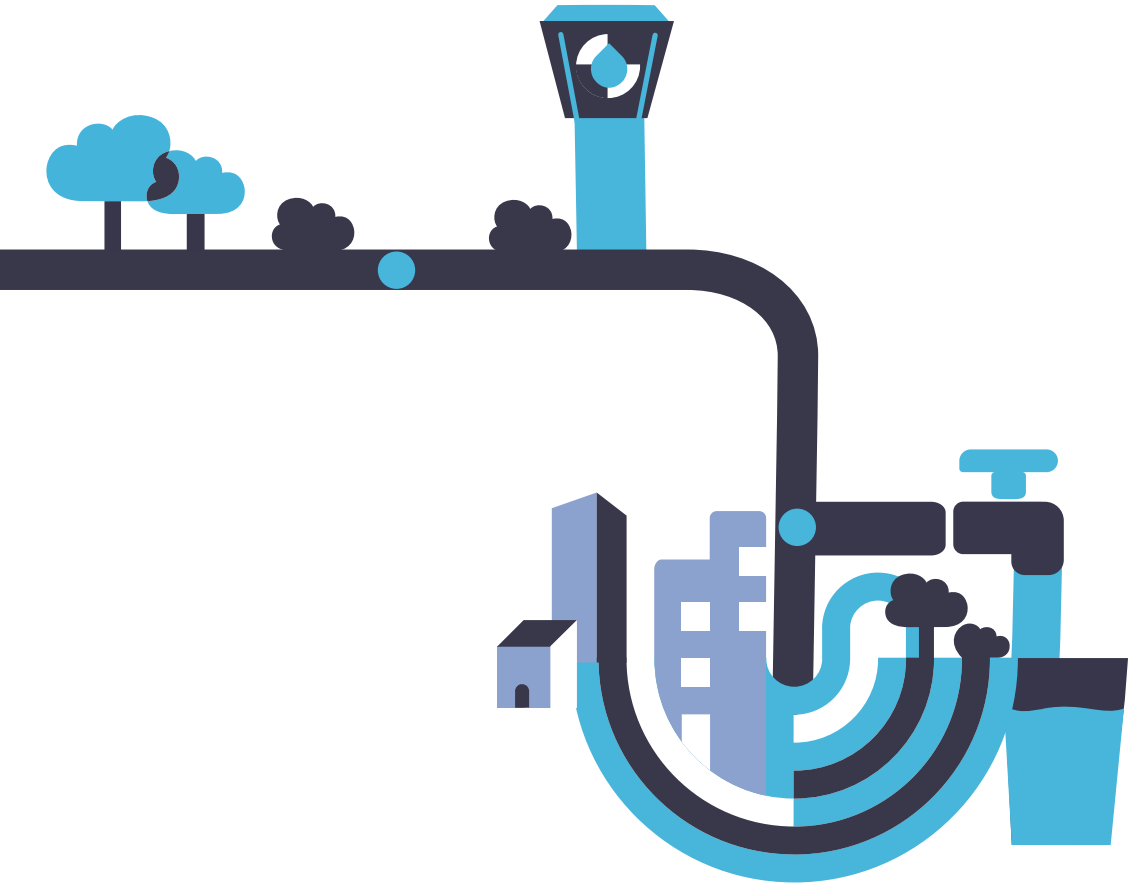

Un débat public sur l'eau potable en Île-de-France

À l'occasion d'un projet d'installation d'une nouvelle technique de filtration membranaire du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), qui concernera plus de 4 millions de Franciliennes et Franciliens, la Commission nationale du débat public (CNDP) s'empare du sujet et lance un vaste débat public, du 20 avril au 20 juillet 2023, ouvert à toutes et tous. Ce débat public concerne au premier chef les usagères et usagers dont la production et distribution d'eau potable sont assurées par le SEDIF, mais pas seulement. Les questions et enjeux de ce débat dépassent le seul territoire francilien et sont l'occasion de s'interroger sur les filières de traitement de l'eau potable, la qualité et les services d'eau que nous souhaitons pour demain.

Quels que soient leur niveau de connaissance ou de compréhension du sujet, leur opinion ou leur place dans la société, tous les publics sont invités à s'informer et à mieux comprendre la façon dont est produite l'eau potable aujourd'hui, mais aussi à donner leurs avis sur ce projet aux multiples enjeux.

Pourquoi ce débat public ?

PLUS QUE JAMAIS, LA QUESTION DE L'EAU POTABLE SE POSE ACTUELLEMENT EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

D'où provient l'eau qui coule de nos robinets ? Comment cette eau devient-elle potable ? Peut-on toujours avoir confiance dans l'eau du robinet ? Est-ce que son traitement a un impact sur l'environnement ? Quid de nos factures ? Vont-elles augmenter ? Le changement climatique aura-t-il des conséquences sur la quantité d'eau disponible et sur les propriétés chimiques et biologiques des lacs et des rivières ? On parle de plus en plus de sécheresse, qu'en est-il de nos ressources ? L'eau coulera-t-elle toujours en qualité et en quantité suffisante pour toutes et tous ? Etc.

Dans une période où les tensions autour de l'eau et son partage sont grandissantes, il est important d'ouvrir des espaces d'information, de transparence de partage et d'expression autour de cette ressource.

Qui organise le débat ?

LA CNDP

Créée en 1995 par la loi Barnier, la CNDP est une autorité administrative indépendante et neutre, garante du droit de toutes les personnes vivant en France d'être informées de l'existence de projets qui ont des conséquences sur leur environnement, et de pouvoir participer à leur élaboration. Depuis sa création, elle a organisé plus de cent débats publics et garanti plus de 400 concertations publiques. La CNDP n'exprime aucun avis sur ces projets mais s'assure que toutes les informations sont mises à la disposition des publics. À l'issue du débat, la CNDP publie un bilan afin de permettre au responsable du projet de tirer les conclusions sur les suites données au projet ou au plan initial.

La CNDP exerce également plusieurs autres missions :

- elle conseille, à leur demande, les responsables d'un projet ou d'un plan sur toute question relative à la participation des citoyens dans le débat public ;
- elle peut émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique ;
- afin de prévenir d'éventuels conflits, elle peut organiser une conciliation visant à trouver des compromis.

Enfin, la CNDP peut être saisie par le Gouvernement, les parlementaires ou 500 000 citoyens pour organiser un débat public national sur un projet de réforme ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Depuis mars 2023, la CNDP est présidée par intérim par Mme Ilaria CASILLO.

Le projet soumis au débat

Le SEDIF (Syndicat des eaux d'Île-de-France), a un projet d'installation d'un nouveau système de filtration membranaire (osmose inverse basse pression / nanofiltration) sur ses trois principales usines situées à Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise. 97 % de l'eau potable produite dans ces usines provient des eaux de surfaces prélevées dans la Seine, la Marne et l'Oise. L'eau brute est alors transformée en eau potable via un processus qui comprend plusieurs étapes : décantation, filtration, ozonation, chloration, avant d'arriver dans le réseau de distribution.

La mise en place d'un système de filtration membranaire pour affiner le processus de traitement de l'eau prélevée impliquerait des travaux dans les trois usines concernées et nécessiterait la création souterraine de deux lignes de 225kV pour relier les unités de production à des postes haute tension de RTE, afin de disposer de la puissance suffisante (+ 88GWh par an) pour le fonctionnement de la technologie.

Pour le SEDIF, ce projet permettrait d'atteindre les trois objectifs qu'il s'est fixés :

- sanitaires : appliquer les principes de précaution et de prévention et anticiper la réglementation en retirant un maximum de micropolluants, en diminuant le chlore utilisé, voire en s'en passant ;
- écologiques : améliorer la qualité et le goût de l'eau afin de réduire la consommation d'eau en bouteille, de produits d'entretien, de savons, de shampoings, ... et de leurs contenants ;
- économiques et énergétiques : distribuer une eau moins calcaire pour réduire la consommation d'énergie chez les particuliers, allonger la durée de vie des appareils électroménagers et gagner en pouvoir d'achat en réduisant la consommation d'eau en bouteille.

Le coût total du projet, estimé en 2022, est de 870 millions d'euros HT.

Afin de donner aux 4 millions d'habitants d'Île-de-France concernés par ce projet, mais aussi à l'ensemble de la population française, l'opportunité de comprendre le projet et de se prononcer sur son opportunité, le SEDIF et RTE, responsables de ce projet, ont saisi la Commission nationale du débat public, en vertu de l'article L121-8-1

du code de l'Environnement compte tenu du montant de l'investissement envisagé et des impacts socio-économiques et environnementaux du projet.

Synthèse du dossier du maître d'ouvrage :
www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/le-document-de-presentation-du-projet-est-en-ligne-4107

LES GRANDS ENJEUX DU PROJET

Le projet tel qu'il est présenté dans le dossier du responsable de projet entraînerait un certain nombre de conséquences et soulève de nombreux enjeux :

- les chantiers et leurs conséquences : des travaux de raccordement électrique devraient avoir lieu à proximité des trois usines concernées et près des habitations voisines, mais également des travaux de construction des nouveaux bâtiments dans les usines, principalement à Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne ;
- les effets concrets du projet sur la qualité de l'eau potable distribuée aux usagers ;
- l'environnement réglementaire actuel autour de l'eau potable et ses implications sur les autres producteurs et distributeurs d'eau potable ;
- la consommation d'énergie avec l'augmentation de la consommation énergétique (+ 88GWh par an) pour les usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne ;
- le prélèvement dans la ressource en eau de 15 % de volumes d'eau supplémentaires qui seront restitués dans le milieu naturel sous forme de « concentrats » (une eau chargée en micropolluants issus de la ressource) ;
- les conséquences sur le prix de l'eau pour les usagers avec une augmentation prévue par le SEDIF et estimée de 3 € à 4 € par mois et par foyer, soit une augmentation de 36 à 48 € par an et par foyer pour 120 m³ d'eau.

Des questions sur les aspects environnementaux, sanitaires ou socio-économiques notamment devraient aussi être abordées pendant le débat comme :

- les enjeux liés à la nécessité ou non de reminéraliser l'eau à l'issue du traitement ;
- le bilan carbone du projet, non seulement en ce qui concerne les chantiers mais également du point de vue de l'exploitation ;
- la réglementation en matière de distribution d'eau potable et notamment sur les questions sanitaires et de chloration ;
- les conséquences potentielles du projet sur l'interconnexion du réseau de distribution de l'eau potable en Île-de-France ;
- ...

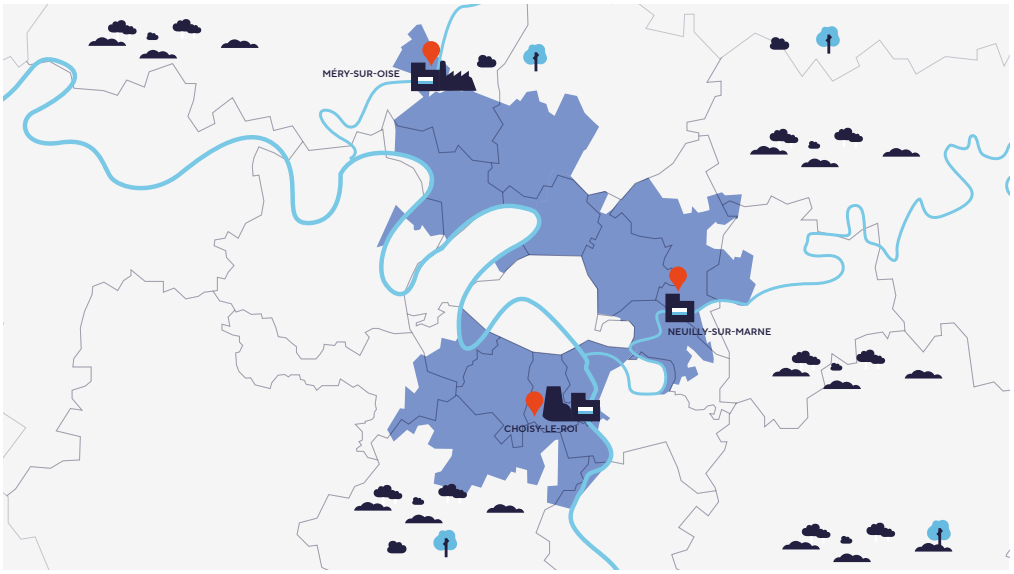

une augmentation moyenne de
36 € à 48 €
par an par foyer

Une consommation d'eau et d'énergie en hausse

Une nouvelle technique de filtration pour une eau au goût plus neutre et contenant moins de micropolluants et moins de calcaire

Les modalités du débat

Pour informer et amener le public le plus large à participer, l'équipe du débat déploie tous les moyens à sa disposition. Partout en Île-de-France, des ateliers participatifs, des débats mobiles et des rencontres de proximité avec des particuliers, des riverains, des élus, des experts... seront organisés. L'équipe du débat ira à la rencontre de tous les publics en organisant des événements au cœur des quartiers résidentiels, à proximité des lieux de travail et de vie. La volonté est aussi de toucher tous les âges et tous les secteurs. Ainsi, des partenariats avec des associations locales partout sur le territoire d'Île-de-France, avec des écoles, collèges, lycées et même des médias sont et seront noués.

Ces échanges se feront en présentiel (dans des salles, des quartiers, des immeubles collectifs, sur la place publique...), mais aussi en ligne via une plateforme participative mise en place pour le débat, ou encore via les réseaux sociaux dédiés (Facebook, Twitter et LinkedIn).

Tout est mis en œuvre pour que, durant ces trois mois de débat sur l'eau potable en Île-de-France, toutes les personnes aient la possibilité de s'informer et de participer.

Samedi 22 avril
de 14h à 17h

Villeparisis (77)
Stand à l'occasion
du Jour de la Terre

Samedi 29 avril
de 14h à 18h

Saint-Ouen-sur-Seine (93)
Stand au Grand Parc

Lundi 1er mai
de 10h à 17h

Argenteuil (95)
Stand à l'occasion
de la Fête des Berges

Mardi 9 mai
de 18h30 à 21h

Choisy-le-Roi (94)
Rencontre de proximité
entre riverains, sur inscription

Mardi 16 mai
de 18h30 à 21h

Méry-sur-Oise (95)
Rencontre de proximité
entre riverains, sur inscription

Mercredi 24 mai
de 18h30 à 21h

Neuilly-sur-Marne (93)
Rencontre de proximité
entre riverains, sur inscription

QUELS OBJECTIFS ?

Le principal objectif du débat public est de questionner l'opportunité du projet, ses objectifs, ses caractéristiques, mais aussi d'informer le public de manière complète et intelligible, tout comme de débattre des enjeux socio-économiques, environnementaux et des solutions alternatives, y compris la possibilité de ne pas mettre œuvre le projet.

UN DÉBAT QUI PÈSERA DANS LA DÉCISION FINALE

L'ensemble des questions économiques, environnementales, climatiques, énergétiques, sanitaires, réglementaires à une échelle tant locale que régionale ou nationale seront abordées ou pourront l'être.

Les contributions du public feront l'objet d'un compte rendu par l'équipe du débat afin de peser sur la décision finale et donc sur la réalisation ou non du projet.

Ce compte rendu permettra également de produire des recommandations pérennes et opérationnelles. Le SEDIF et RTE auront trois mois, à partir de la publication du compte rendu du débat prévue au plus tard le 20 septembre 2023, pour répondre à l'ensemble des arguments recueillis pendant le débat et montrer comment la parole des publics aura été prise en compte dans leur décision. Le projet pourra ainsi faire l'objet d'ajustements liés aux éléments de participation qui ont émergé au cours des trois mois de débat public. L'expérience de la CNDP montre, en effet, que dans près de 65 % des cas, les projets ont été modifiés ou abandonnés suite à un débat ou à une concertation publique.

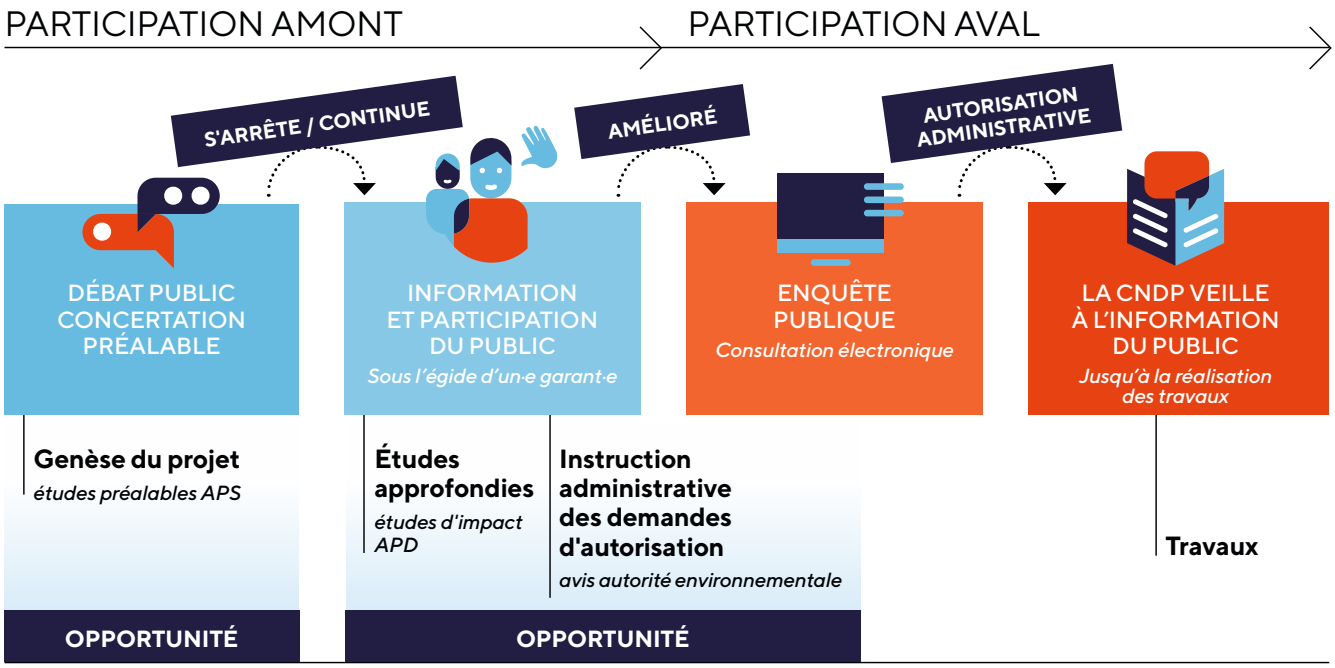

L'ÉQUIPE DU DÉBAT

Saisie par le SEDIF et RTE, la CNDP a décidé d'organiser ce débat et d'en confier l'animation à une équipe dédiée, constituée de six membres indépendants : Agnese Bertello, Martin Delaroche, Nathalie Durand, François Guguen, Laurent Hidalgo-Friaz, Alain Rotbardt et présidée par Paola Orozco-Souël.

Cette équipe est appuyée par un secrétariat général chargé de la mise en œuvre, de l'organisation et du suivi du débat public. Il est composé d'un secrétaire général (Guillaume Frappat), d'une secrétaire générale adjointe (Marion Galland) et d'une chargée de mission (Mathilde Rambourg). Cette équipe du débat public garantit la conduite d'un débat neutre et indépendant.

- Paola Orozco-Souël, présidente du débat public « L'eau potable en Île-de-France »

Mme Paola Orozco-Souël est fondatrice-directrice de la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation pour les projets d'énergie renouvelable. Diplômée en sciences politiques, elle a également une formation en ingénierie de la concertation et est garante de concertation pour la CNDP depuis 2016. Elle a contribué à la conception, l'organisation et l'animation de débats publics et de concertations préalables sur des sujets divers : lignes ferroviaires, centres pénitentiaires, unités de production d'énergie, etc. Enfin, elle était membre de la Commission particulière qui a organisé et animé le débat ImPACtons !

LE SEDIF

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) est en charge de l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions de Franciliennes et Franciliens, ce qui en fait le premier service public d'eau en France.

Ses trois usines principales de production sont situées sur la Seine, la Marne et l'Oise. 97 % de l'eau potable est produite à partir de ces trois cours d'eau. Le SEDIF fonctionne actuellement en délégation de service public (DSP), appelée aussi « concession », accordée à Veolia Eau d'Île-de-France.

RTE

Réseau de transport d'électricité (RTE) est une entreprise de service public qui construit, exploite et entretient le réseau public de transport d'électricité. En cas de mise en œuvre du projet, RTE assurerait la réalisation des infrastructures de raccordement au réseau électrique 225 kV des usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne.

LA commission nationale du débat public CNDP

MA PAROLE A DU POUVOIR

Contactez-nous

—

www.debatpublic.fr/eau-potable-idf

Suivez-nous

—

facebook.com/debateauidf

twitter.com/debateauidf

linkedin.com/company/debat-public-l-eau-potable-en-ile-de-france